



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à Vendredi, le 26ème jour de Novembre, des soumissions cachetées et adressées au soussigné, avec la suscription, "SCUMISSION POUR LES TRAVAUX DE LA RIVIERE DU LIÈVRE," pour la construction d'une Ecluse, d'un Barrage et autres travaux qui s'y rapportent, aux Petits Rapides, sur la Rivière du Lièvre, Comté d'Ottawa, Québec, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, à partir de Vendredi, le 5 Novembre prochain, et où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes ; les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque "accepté" fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de \$2,500. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 30 Octobre 1886. }